



Assemblée générale

Distr. générale
16 janvier 2002
Français
Original: espagnol

Cinquante-sixième session

Points 122, 123, 133 et 89 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.4/55/L.23

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Santiago Wins (Uruguay)

I. Introduction

1. À ses 19e à 21e et 40e séances, du 29 au 31 octobre et le 24 décembre 2001, la Cinquième Commission a, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, examiné l'état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.4/55/L.23 sur l'étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects, soumis par le Secrétaire général (A/C.5/55/46 et Corr.1 et Add.1). À la 19e séance, le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté le rapport correspondant établi par le Comité (A/56/478).

2. Les déclarations et observations faites à cette occasion sont consignées dans le compte rendu analytique des séances correspondantes (A/C.5/56/SR.19 à 21 et 40).

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



Décision de la Cinquième Commission

3. La Cinquième Commission a décidé d'informer l'Assemblée générale que l'adoption du rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/55/572/Add.1) obligera :

a) À ouvrir un crédit additionnel de 1 575 700 dollars, réparti de la manière suivante dans le budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 : chapitre 3, Affaires politiques, 376 400 dollars; chapitre 22, Droits de l'homme : 888 800 dollars; chapitre 27, Services administratifs et services centraux d'appui : 127 900 dollars. Un crédit additionnel de 182 600 dollars devra également être ouvert au chapitre 32, Contributions du personnel, qui sera compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes, Recettes provenant des contributions du personnel;

b) À approuver la création de 121 postes financés par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ainsi que les dépenses de personnel et hors personnel correspondantes, soit un montant brut de 16 103 750 dollars (montant net : 14 889 500 dollars) pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002.

4. La Cinquième Commission attire d'autre part l'attention de l'Assemblée générale sur le projet de résolution A/C.5/56/L.32, intitulé « Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects », qui lui est présenté pour adoption et qui doit être examiné en conjonction avec les incidences sur le budget-programme susmentionnées du rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/55/572/Add.1).
